

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2021

Le dix septembre deux mil vingt-et-un à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de LA CHAPELLE-BATON se sont réunis à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Jean-Michel

Étaient présents : Mesdames **BODIN** Pascale, **CLERCY** Marie-Annick ; **BARRÉ** Jocelyne **DUQUERROY** Nathalie **MILLET** Ghislaine ; **PASQUET** Ophélie, Messieurs **CAILLÉ** Mathieu, **MERCIER** Jean-Michel ; **SAUZET** Pascal

Était absente : Mme **MERCIER** Stéphanie

Mme Ophélie PASQUET a été désignée secrétaire de séance.

PASS SANITAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le décret n° 2021-1059 du 7 aout 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, est entré en vigueur depuis le 9 aout 2021.

Pour les associations et les personnes privées organisant dans les E.R.P. des manifestations rassemblant du public, un contrôle sanitaire doit être mis en place et réalisé. Un registre doit être également tenu mentionnant l'identité des personnes chargées du contrôle.

ACQUISITION MATERIEL SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente un devis établi par la Sarl FCCP de Savigné comprenant le remplacement de la chambre froide de la salle des fêtes, l'achat d'un meuble en inox et d'une petite armoire frigorifique. Celui-ci s'élève à 5 378,56 TTC.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour ces achats mais charge Monsieur le Maire de revoir le devis avec l'entreprise.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un appel à projets des communes du Civraisien en Poitou a été lancé pour le contrat CRTE de l'ETAT 2021-2026 par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

Dans un premier temps, la Communauté de Communes recense tous les projets de chaque commune.

Pour La Chapelle-Bâton, il a été mentionné : l'isolation thermique et rénovation de bâtiments communaux, le cimetière zéro pesticide/phyto, la réduction de la fracture numérique, l'irrigation du stade.

JOURNEES DU PATRIMOINE

La commune est inscrite aux Journées du Patrimoine des 18 et 19 septembre. L'église sera donc ouverte au public avec exposition du manuscrit de Pierre Amédée BROUILLET et une fresque reconstituée par une projection sur le mur.

Et, une exposition de tableaux aura lieu à la salle des fêtes.

BATIMENT EX-CANTINE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur CARTIER Jérôme a pris contact avec la mairie et il semblait décidé de rendre les clés du local qu'il occupait auparavant.

Un courrier lui sera envoyé après récupération de sa nouvelle adresse sur Tulle afin qu'il mandate son père à des fins de récupération du matériel lui appartenant mais aussi finaliser l'état des lieux.